

ARRÊTÉ n° 2023/47

Pétitionnaire : Association pour le don du sang bénévole
Le Maire de la Commune de LE TEIL ;

Vu les articles L.2212-1 et suivants, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu la demande présentée par l'Association pour le don du sang bénévole pour organiser un vide-grenier le samedi 16 septembre 2023 au niveau de l'allée Paul Avon ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité de la manifestation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'association pour le don du sang bénévole est autorisée à organiser un vide grenier le samedi 16 septembre 2023 sur l'allée Paul Avon.

De 08h00 à 17h00

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits sur l'Allée Paul Avon, partie comprise entre l'Avenue du 08 Mai et la Rue du 11 novembre 1918, le samedi 16 septembre 2023 de 07h00 à 19h00.

Article 3 : La signalisation interdisant le stationnement et la circulation sera mise en place et maintenue par les services techniques municipaux sous la responsabilité du pétitionnaire.

Article 4 : Cet arrêté prendra effet à compter de sa réception en Préfecture et de sa publication en Mairie.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

Au Pétitionnaire ;

À Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL ;

À La Police Municipale ;

Et pour information :

À Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,

Au Centre Technique Municipal,

À l'Office de tourisme,

Fait à Le Teil, le 5 septembre 2023

Le Maire,



Olivier PEVERELLI